



Bulletin de Santé du Végétal

HORTICULTURE ET PEPINIERE EN NORMANDIE

N°2 – 10 avril 2025

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES OBSERVATIONS PONCTUELLES REALISEES DEPUIS 15 JOURS

	Production				Distribution / Vente	
	Pépinière		Horticulture		Produits finis	
Secteur géographique	Département	Département	Département	Département	Département	Département
	14 - 50 - 61	27 - 76	14 - 50 - 61	27 - 76	14 - 50 - 61	27 - 76
Nb d'observations	/	/	/	9	3	/

1 observation = 1 établissement à une date donnée

POINT METEOROLOGIQUE

		MARS
ENSOLEILLEMENT		+36 %
PLUVIOMETRIE		-53 %
TEMPERATURE		+ 0.6°C

Par rapport aux normes de saison 1991-2020.

La fin mars a été particulièrement ensoleillée et douce. La première décade d'avril l'a été également. La végétation a démarré. Les ravageurs sont bien visibles et les auxiliaires sont là mais encore souvent discrets. La semaine prochaine s'annonce plus contrastée avec un temps variable mais des températures encore douces.

REJOIGNEZ LE RESEAU D'OBSERVATEURS BSV HORTICULTURE ET PEPINIERE EN NORMANDIE

Le contenu des Bulletins de santé du végétal (BSV) est basé sur les informations issues d'un réseau d'observateurs. La fiabilité du BSV est d'autant plus grande que le nombre d'observations est important.

Rejoignez le réseau et participez à l'enrichissement des BSV en apprenant à mieux observer vos cultures ou vos plantes finies !

Inscrivez-vous auprès de l'animateur :
damien.loisel@fredon-normandie.fr



FREDON
NORMANDIE

Retrouvez gratuitement le
BSV HORTICULTURE ET
PEPINIERE sur le site de
[FREDON Normandie](https://www.fredon-normandie.fr)



Retrouvez gratuitement les
BSV sur le site de [DRAAF
Normandie](https://www.draaf-normandie.fr)

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo

Identifiez les résistances de bioagresseurs à des produits phytopharmaceutiques (PPP)

SOMMAIRE

Horticulture.....	3
Les ravageurs.....	3
Pucerons.....	3
Thrips.....	4
Les maladies.....	4
Mildiou.....	4
Oïdium.....	4
Pépinière.....	5
Les ravageurs.....	5
Acaréens.....	5
Cochenilles.....	5
Otiorhynques.....	6
Psylles.....	6
Pucerons.....	7
Tigre du Pieris.....	7
Les maladies.....	8
Phytophthora.....	8
Rouille.....	8
AUXILIAIRES.....	9
BASE ABAA Auxiliaires.....	9
LIENS UTILES.....	9
NOTES BIODIVERSITE.....	10
Les notes nationales biodiversité.....	10
FOCUS DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE (DAA).....	11

A REALISER AVANT LE 30 AVRIL



Les ravageurs

Pucerons

12 établissements concernés

Sous abris, les attaques se sont multipliées avec une météo favorable.

De faibles attaques ont été constatées sur alstroemère (3 établissements : *Aulacorthum solani*), ancolie (2 établissements), canna (1 établissement), chrysanthème dirigé (1 établissement), cinéraire (1 établissement), dahlia (3 établissements), géranium lierre (2 établissements), fuchsia (1 établissement : *Aulacorthum solani*), millepertuis (1 établissement), œillet (1 établissement), pensée (1 établissement), kalanchoé (1 établissement : identification en cours), lithodora (1 établissement), persil (1 établissement), sauge (3 établissements) et verveine ornementale et aromatique (1 établissement pour chacune).

Des attaques modérées ont également été observées sur cinéraire (2 établissements : *Macrosiphum* sp. et *Aulacorthum solani*), fuchsia (2 établissements : feuilles déformées *Aulacorthum solani*), kalanchoé (1 établissement : identification en cours ; même puceron que sur la faible attaque dans un autre établissement avec présence ici de fumagine) et verveine ornementale et aromatique (1 établissement pour chacune).

De fortes attaques ont été constatées sur benoite (1 établissement) et géranium lierre (1 établissement : *Aulacorthum solani*).

La présence de pucerons parasités a pu être constatée dans un lot de fuchsia, preuve de l'activité de micro-hyménoptères parasitoïdes. Des larves de syrphes et des nymphes ont été observées dans des foyers sur alstroemère et sur millepertuis.



Pensez à la gestion des adventices sous les tablettes qui peuvent servir de réservoir aux foyers, la présence de pucerons a été relevée sur orties dans un établissement.

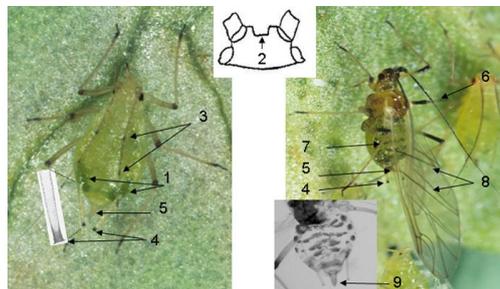


Risque élevé

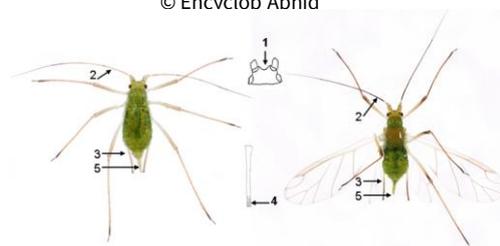
Evolution à suivre : surveillez les cultures, les conditions météo sont favorables à leur développement. Observez également la présence et l'action de la faune auxiliaire.



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#).
Contactez votre conseiller



Aulacorthum solani
© Encyclop'Aphid



Macrosiphum euphorbiae
© Encyclop'Aphid

Pour les identifications de pucerons, pensez à :

<https://encyclopedia-pucerons.hub.inrae.fr/fiche-especes/pucerons>

Thrips

3 établissements concernés

Sous abris, de faibles attaques de thrips ont été observées avec tout au plus quelques traces de piqûres sur le feuillage. Les cultures concernées sont: euphorbe (3 établissements), verveine (2 établissements), bacopa (1 établissement) et romarin (1 établissement). A noter également, la présence de thrips sans dégâts dans des fleurs d'une culture d'alyse dans 1 établissement.



Adulte de thrips

(Taille réelle 0,8mm à 1,2mm)



Larve de thrips

(Taille réelle 0,6mm à 0,8mm)

 **À surveiller !**

Evolution à suivre : à surveiller particulièrement sous abris. La température est le facteur essentiel jouant sur le développement du thrips: plus la température est élevée, plus le cycle est rapide. Sur chrysanthème, les dégâts foliaires peuvent présager ensuite des dégâts sur les fleurs.

Les maladies

Mildiou

1 établissement concerné



Mildiou sur pensée
ASTREDHOR SM

Une forte attaque de mildiou, *Peronospora violae*, a été de nouveau constatée sur une culture de pensée avec 25% des plantes touchées. Les dégâts sont importants.



Risque élevé

Evolution à suivre : les conditions météo ont été favorables au développement de ce champignon. Conditions favorables : humidité élevée (> 85 % d'humidité relative) et températures inférieures à 21°C.

Méthode de lutte et prophylaxie :

- ↳ Éliminez les plantes atteintes. Evitez de composter ces plantes sur un tas de déchets à proximité des serres, les spores du champignon risqueraient de contaminer les cultures à proximité.
- ↳ Favorisez un arrosage le matin pour permettre un ressuyage des plantes.

Oïdium

3 établissements concernés

A l'extérieur, une variété de rosier est touchée dans un établissement avec de faibles dégâts.

Sous abris, les feutrages blancs d'oïdium ont été signalés sur ancolies et verveine de Buenos Aires.



Oïdium sur ancolie



À surveiller !

Evolution à suivre : ce champignon prolifère avec l'alternance de nuits fraîches et de journées chaudes. Les jeunes feuilles sont très sensibles. Le champignon se développe à des températures comprises entre 10 et 20°C.

Méthode de lutte et prophylaxie :

↳ Distancez suffisamment les plants.

↳ Aérez au maximum vos abris.



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#).
Contactez votre conseiller.



PEPINIERE

Les ravageurs

Acariens

1 établissement concerné

Sous serre, une attaque d'acariens a été observée sur une culture de passiflore.



À surveiller !

Evolution à suivre : à surveiller. La durée du cycle du *Tetranychus urticae* est fortement influencée par des températures élevées et une atmosphère sèche (le cycle se réalise en 33 jours à 15°C et en 10 jours à 25 °C).



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#). Contactez votre conseiller.

Cochenilles

2 établissements concernés

Des attaques minimales de la cochenille du fusain, *Unaspis euonymi*, ont été observées dans 2 établissements.

Une attaque plus conséquente a été observée sur *Laurus nobilis* de *Coccus hesperidum*.



Coccus hesperidum
sur *Laurus nobilis*



À surveiller !

Evolution à suivre : ces cochenilles se propagent au premier stade larvaire ou par le vent



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#). Contactez votre conseiller.

Otiorhynques

1 établissement concerné

Sous abris, des larves et des nymphes ont été observées sur *Photinia* et *Actinidia* sans dégât apparent même si dans cette dernière culture la quantité importante de larves et de nymphes laisse présager des problèmes.

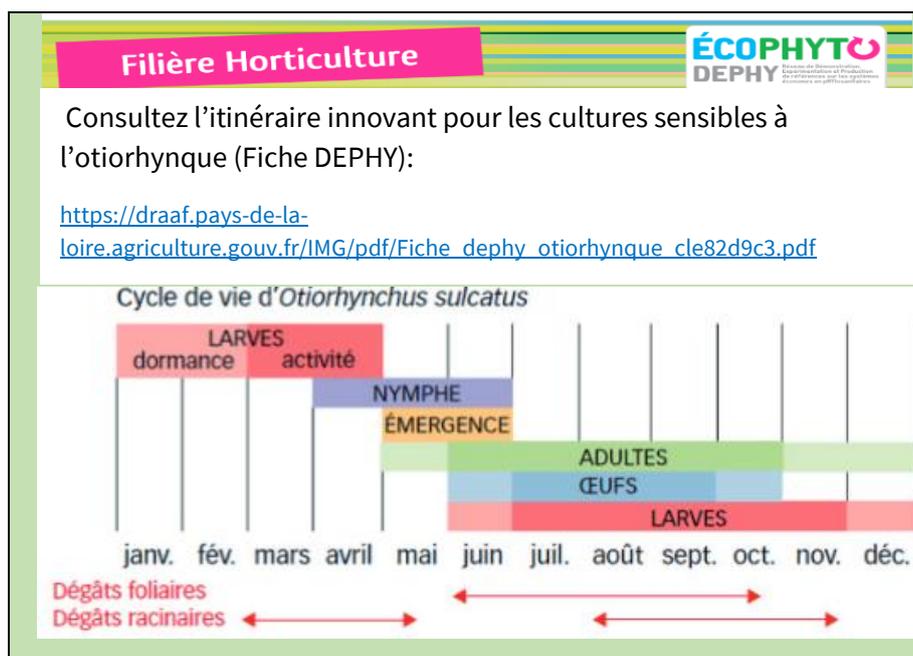


À surveiller !

Evolution à suivre : surveillez le système racinaire à la recherche de larves dans vos plantes en conteneurs. Après une période de dormance pendant l'hiver, les larves reprennent leur activité pour se nymphoser. A cette période, on trouve encore des larves et des nymphes. Les adultes apparaissent en mai.



Larve d'otiorhynque dans un pain racinaire



Méthode de lutte et prophylaxie :

- ↳ Enlevez et détruisez les débris végétaux et les résidus de culture.
- ↳ Utilisez des plantes pièges (ex : *Bergenia cordifolia*) afin de protéger vos cultures et de détecter précocement leur présence.



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#). Contactez votre conseiller.

Psylles

1 établissements concernés

Sous abri, une faible attaque du Psylle de l'Eléagnus, *Cacopsylla fulguralis*, a été observée sur des plants d'*Elaeagnus x ebbingei*.



Adulte de *Cacopsylla fulguralis* au revers d'une feuille



Cires spiralées

À surveiller !

Les larves sécrètent du miellat et des exsudats blancs filamenteux (cires) ce qui permet de repérer leur présence. Le miellat provoque le développement de fumagine. Les attaques entraînent également la déformation des jeunes pousses et des feuilles.

Méthode de lutte et prophylaxie :

- ↪ Un arrosage des plantes par aspersion limite les populations.
- ↪ Observez attentivement les foyers afin de détecter la présence de la faune auxiliaire et notamment de punaises prédatrices.

Pucerons

2 établissements concernés

Sous abri, une attaque de pucerons sur bananier a été observée sur 50% des plantes. Des grappes d'individus sont visibles sur les jeunes pousses. Une autre attaque a été observée sur un lot entier d'eucalyptus avec des dégâts modérés.

Risque élevé

Evolution à suivre : surveillez les cultures, les conditions météo sont favorables à leur développement. Observez également la présence de la faune auxiliaire.



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#). Contactez votre conseiller.

Tigre du Pieris

1 établissement concerné



Adulte et excréments au revers d'une feuille

En extérieur, quelques adultes du Tigre du Pieris, *Stephanitis takeyai*, ont été observés sur *Pieris japonica*.

À surveiller !

Evolution à suivre : on compte plusieurs générations par an. Observez attentivement le revers des anciennes feuilles et plus particulièrement sur les feuilles présentant des piqûres de nutrition même si ce sont d'anciens dégâts.

Les maladies

Phytophthora

1 établissement concerné



Phytophthora cinnamomi sur
Rhododendron

A l'extérieur, un cas de *Phytophthora cinnamomi* a été observé sur une tablette dans une jardinerie.

 **À surveiller !**

Evolution à suivre : les conditions n'ont pas été favorables à la propagation de la maladie. Pour limiter toute propagation, il convient de retirer la plante atteinte et d'éviter l'eau stagnante sur la tablette lors des arrosages manuels ou par aspersion car ce champignon peut être véhiculé par l'eau. Le retour de pluviométrie peut être favorable à la propagation de la maladie.



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#).
Contactez votre conseiller.

Rouille

1 établissement concerné

A l'extérieur, une attaque de rouille, *Puccinia recondita*, a été observée sur *Hypericum calycinum* avec des dégâts déjà conséquents.

 **À surveiller !**

Evolution à suivre : ce champignon se développe entre mai et octobre à la faveur de conditions humides (rosée, pluie et arrosage). Le retour de pluviométrie va favoriser la propagation de la maladie.



Puccinia recondita
sur *Hypericum calycinum*

Méthode de lutte et prophylaxie :

- ↳ Eliminez les parties malades et les feuilles mortes tombées au sol.
- ↳ Aérez vos plantes pour réduire le confinement de végétation. Limiter l'humidité, aérer les abris et
- ↳ Evitez de mouiller le feuillage lors des arrosages notamment en fin de journée.



BASE ABAA Auxiliaires



La bonne identification et connaissance des auxiliaires se révèle très utile dans le cadre de la protection intégrée. Cela permet de mieux connaître et estimer la régulation naturelle et d'ajuster ainsi les méthodes préventives mises en œuvre, et le choix des méthodes de lutte à appliquer, qu'elles soient chimiques ou non.

Les ressources qui concernent les auxiliaires sont disséminées sur des sites déjà en lien sur EcophytoPIC (*Ephytia, Fredon, Instituts Techniques Agricoles,...*) mais il n'est pas simple pour un internaute d'accéder rapidement à une donnée ciblée.

C'est pourquoi nous avons créé une base recensant à la fois les organismes utiles (Auxiliaires), nuisibles (BioAgresseurs) ainsi que les Accidents physiologiques et climatiques : la base ABAA.

LIENS UTILES



Tester vos connaissances sur les auxiliaires à travers ce quiz :

<https://ecophytopic.fr/pic/pour-aller-plus-loin/quiz-auxiliaires-des-cultures>



Les notes nationales biodiversité



La réglementation pour la protection des insectes pollinisateurs a évolué depuis fin 2021.



Cliquer ici pour télécharger la note d'information BSV-Abeille 2022

https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20220330-note_abeilles_2022.pdf

Cliquer ici pour découvrir les nouvelles dispositions règlementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs <https://agriculture.gouv.fr/nouvelles-dispositions-reglementaires-pour-la-protection-des-abeilles-et-des-insectes>



« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent »

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour différents usages

Retrouvez la liste actualisée régulièrement sur le site : <http://www.ecophytopic.fr/>

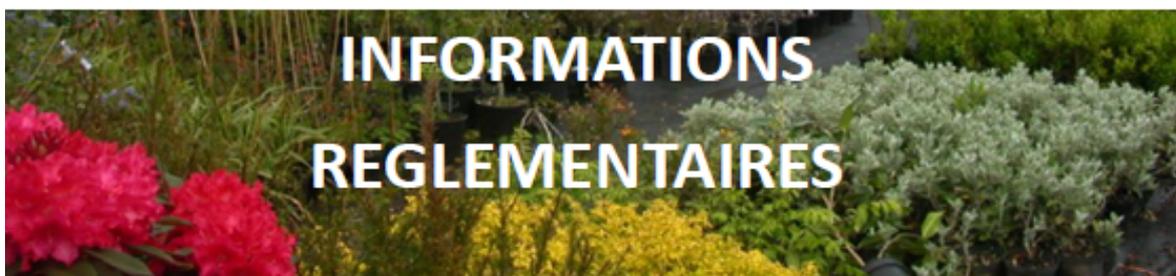


Résistance aux produits phytosanitaires :

Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA <https://www.r4p.inra.fr/fr/home/>



FOCUS DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE (DAA) A REALISER AVANT LE 30 AVRIL



INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE (DAA) 2025



Les opérateurs professionnels qui mettent en circulation des végétaux ou produits végétaux pour lesquels un passeport phytosanitaire est exigé doivent remplir une DAA (articles 65 et 66 du règlement UE/2016/2031).

Cette exigence concerne à la fois les professionnels qui délivrent eux-mêmes des passeports phytosanitaires (PP) et ceux qui revendent des végétaux soumis au PP mais sur lesquels le PP est déjà présent (exemple négociant revendant à professionnels).

Vigilance !

- ▶ La DAA est **obligatoire** pour obtenir l'autorisation à délivrer les passeports phytosanitaires (ADPP) par les services de l'Etat.
- ▶ Une mise à jour annuelle de l'activité est nécessaire. En l'absence de changement, la télédéclaration 2025 n'est pas à faire.

Attention :

Si des végétaux ou produits végétaux sont mis en circulation et non déclarés dans la DAA, l'autorisation à délivrer un PP n'est pas accordée pour ces végétaux.

TELEPROCEDURE

La DAA ainsi que toute modification de données administratives (siret, adresse,...) doivent être réalisées par téléprocédure. La version papier est réservée aux professionnels n'ayant pas accès au service de la télé-déclaration.

<p>Cas 1 : vous avez déjà un compte et vous avez réalisé la DAA par téléprocédure en 2024.</p>	<p>Accéder directement à la téléprocédure. Pour plus d'informations, consultez le site Mes démarches.</p>
<p>Cas 2 : vous êtes nouvellement inscrit au registre des végétaux et vous n'avez pas encore de compte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vous devez créer un compte sur le site du ministère. Si vous possédez déjà un compte, vous pouvez sauter cette étape. ▶ Puis, rendez-vous sur le portail des téléprocédures. Lors de votre première connexion à ce portail, il vous sera demandé d'associer votre compte à votre numéro SIRET afin d'enregistrer l'établissement pour lequel vous souhaitez effectuer votre DAA. Pour finaliser cet enregistrement, un code d'activation vous sera envoyé par voie postale sous quelques jours. ▶ Après avoir finalisé votre inscription avec le code d'activation, vous pouvez accéder à la téléprocédure et effectuer votre DAA.

LES NOUVEAUTES 2025

Les modifications concernent les périmètres suivants :

Retrait de certaines espèces :
nom barré

Ajout de nouvelles espèces :
nom en gras.

Reformulation de certains périmètres pour plus de clarté.

- **A06** : Autres espèces horticoles sensibles à *Xylella fastidiosa* : *Asparagus acutifolius*, *Calluna vulgaris*, *Catharantus roseus*, ***Chenopodium album***, *Clematis cirrhosa*, *Clematis vitalba*, *Convolvulus cneorum*, *Dittrichia viscosa*, *Erica cinerea*, *Erigeron*, *Erodium moschatum*, *Erysimum hybridés*, *Euryops*, *Fallopia japonica*, *Gazania rigens*, *Hebe* (véroniques arbustives, dont *Veronica elliptica* = *Hebe elliptica*), *Helianthus*, *Heliotropium europaeum*, *Jacobea maritima*, *Lupinus*, *Osteospermum* (= *Dimorphoteca*), *Ratibida columnifera*, *Scabiosa atropurpurea*, *Solidago virgaurea*, *Streptocarpus*, *Vinca*.

- **B02** : *Lavandula angustifolia*, *Lavandula x intermedia*, *Lavandula latifolia* et *Lavandula stoechas*

- **B03** : Autres espèces aromatiques sensibles à *Xylella fastidiosa* : *Artemisia aromatiques*, ***Clinopodium nepeta***, *Eriocephalus africanus*, *Helichrysum*, *Laurus nobilis*, *Mentha suaveolens*, *Perovskia abrotanoides*, *Salvia mellifera*, *Salvia officinalis*, ***Salvia rosmarinus*** (= ***Rosmarinus officinalis***), *Santolina chamaecyparissus*, *Santolina magonica*, *Teucrium capitatum*, *Thymus vulgaris*, *Westringia fruticosa*, *Westringia glabra*

- **B04** : Autres espèces de *Lavandula* que ceux citées précédemment

- **B05** : *Salvia rosmarinus* (= ***Rosmarinus officinalis***)

- **E20** : *Acacia*, *Acer*, *Alnus rhombifolia*, *Anthyllis barba-jovis*, *Anthyllis hermanniae*, *Arbutus unedo*, *Artemisia ornamentales*, *Baccharis halimifolia*, *Berberis thunbergii*, *Calicotome*, *Callistemon citrinus*, *Calocephalus brownii*, *Carya*, *Celtis occidentalis*, *Cercis*, *Chionanthus*, *Cistus*, *Coprosma repens*, ***Cornus sanguinea***, *Coronilla*, *Cytisus*, *Dodonaea viscosa*, *Elaeagnus angustifolia*, *Elaeagnus x submacrophylla*, *Eremophila maculata*, *Genista*, *Ginkgo biloba*, *Gleditsia triacanthos*, *Grevillea juniperina*, *Grevillea rosmarinifolia*, *Hypericum androsaemum*, *Hypericum perforatum*, *Ilex aquifolium*, *Koeleruteria bipinnata*, *Lagerstroemia*, *Liquidambar styraciflua*, *Lonicera*, *Medicago arborea*, *Metrosideros*, *Morus*, *Myoporum insulare*, *Myoporum laetum*, *Myrtus communis*, *Phillyrea*, *Phlomis fruticosa*, *Psidium* (autres que *P. guajava*), *Retama monosperma*, *Rhamnus* (dont *R. frangula* = *Frangula alnus*), *Robinia pseudoacacia*, *Sambucus (sureaux)*, *Sapindus saponaria*, *Spartium*, *Syringa vulgaris*, *Ulex*, *Vitex agnus-castus*.

- **I05** : Bois ou écorces de *Fraxinus* (frênes) et *Chionanthus virginicus* (arbre de neige) ~~*Ulmus* (ormes)~~

POINTS DE VIGILANCE

Plusieurs grands « types de marchandises » :

Les espèces végétales sont classées en plusieurs grands « types de marchandises » allant de A à K.

Si vous êtes concerné par un végétal situé dans un type de marchandises que vous ne voyez pas dans votre télédéclaration, vous devez ajouter un type de marchandises (1) puis le choisir dans le menu déroulant (2). Ensuite, dans le type de marchandises que vous avez ajouté, vous devez « ajouter un végétal » (3) et choisir le végétal dans le menu déroulant (4).

N'oubliez pas de renseigner certaines lignes :

0 - Informations générales sur les végétaux destinés à la plantation mis en circulation - tous types de marchandises confondus (A à H)	
0-01	Végétaux cultivés en pleine terre (toutes espèces)
0-02	Végétaux mis en circulation avec milieu de culture (toutes espèces, sauf plantes aquatiques et cultures tissulaires in vitro)

0-01 et 0-02 :
Déclaration de l'ensemble des végétaux.

H-98	Autres espèces herbacées de végétaux destinés à la plantation non listées ci-dessus ou dans les types de marchandises précédents
H-99	Autres espèces ligneuses de végétaux destinés à la plantation non listées ci-dessus ou dans les types de marchandises précédents

H98 et H99 :
Déclaration de tous les végétaux non listés sur les autres lignes (sauf plants potagers, à déclarer auprès de SEMAE).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau d'établissements professionnels d'horticulture, de pépinière et de jardinerie. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, les observations ne peuvent être transposées telles quelles à tous les établissements. FREDON Normandie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les exploitants et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès de professionnels agréés.

Observations : FREDON Normandie, ASTREDHOR SM, Campus Métiers Nature de Coutances et producteurs

Crédit photos : FREDON Normandie sauf mention particulière

Rédaction et animation : Damien LOISEL - FREDON Normandie

Directeur de la publication : David PHILIPPART

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du BSV HORTICULTURE ET PEPINIERE EN NORMANDIE n°2 du 10/04/2025 »

Coordination et renseignements : Damien LOISEL – damien.loisel@fredon-normandie.fr